

INSCRIPTION

TEMPS MÉRIDIE

RESTAURATION SCOLAIRE

2026 - 2027

RESPONSABLE(S) LEGAL (AUX)

Responsable légal 1

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Type

Profession

Situation familiale

Adresse

Email

Port.

Tél prof.

Responsable légal 2

NOM

Prénom

Date et lieu de naissance

Type

Profession

Situation familiale

Adresse

Email

Port.

Tél prof.

ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE

Assureur

Numéro de contrat



MERCI DE FOURNIR UN RIB ET UNE ATTESTATION CAF DE VOTRE QUOTIENT FAMILIAL



PERSONNES À CONTACTER AUTRES QUE LES PARENTS

NOM

Prénom

Type

Tél.

Port.

Appel en cas d'urgence **OUI NON**

Autorisé(e) à récupérer l'enfant **OUI NON**

NOM

Prénom

Type

Tél.

Port.

Appel en cas d'urgence **OUI NON**


Autorisé(e) à récupérer l'enfant **OUI NON**

INSCRIPTION TEMPS MÉRIDIEN RESTAURATION SCOLAIRE

2026 - 2027



MERCI DE FOURNIR :
une attestation caf de quotient familial
un RIB si vous souhaitez payer par prélèvement au format IBAN BIC

VILLE DE COLOMBELLES Hôtel de Ville 14460 COLOMBELLES SIRET : 211 401 674 00018	Mandat de prélèvement SEPA	
ICS* : FR 47 ZZZ 613077 <i>* Identification Créancier SEPA</i>		
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez la ville de Colombelles à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la ville de Colombelles Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé		
Référence unique du mandat (RUM)		
F R 4 7 Z Z Z 6 1 3 0 7 7		
DESIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE A DEBITER	DESIGNATION DU COMPTE A DEBITER	
Nom, prénom :	<input type="text"/>	
Adresse :	<input type="text"/> <i>IBAN – Numéro d'identification du compte bancaire</i>	
Code postal :	<input type="text"/>	
Ville :	<input type="text"/> <i>BIC – Code international d'identification de votre banque</i>	
FRANCE		
TYPE DE PAIEMENT		
Paiement récurrent/répétitif <input type="checkbox"/>	Paie ment ponctuel <input type="checkbox"/>	
Fait à	Signature : <input type="text"/>	
Le		
Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus aux articles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.		

NB : excepté la RUM qui peut être communiquée par la suite, les informations stipulées doivent être renseignées correctement sur le mandat avant la signature du client. Dans le cas contraire le mandat est invalide.

NOM

Prénom

Date de naissance Ville de naissance Sexe Féminin Masculin**ÉCOLE ET CLASSE DE L'ENFANT****Ecole maternelle**

- Moins de trois ans (TPS)
 Petite section (PS)
 Moyenne section (MS)
 Grande section (GS)

Ecole élémentaire

- CP
 CE1
 CE2
 CM1
 CM2

**DATE DU 1ER REPAS
DE L'ANNÉE SCOLAIRE**

.....

HOSPITALISATION

- J'autorise le personnel encadrant à prendre toute mesure en cas d'urgence et en cas de nécessité à faire hospitalier mon enfant.

FRÉQUENTATION

- Permanente** Lundi Jeudi
 Mardi Vendredi
- Occasionnelle**

L'enfant inscrit fréquente de manière uniforme et habituelle, un ou plusieurs jours par semaine le restaurant scolaire. Les repas sont automatiquement réservés dès l'inscription de l'enfant. **Les absences devront être signalées à l'accueil de la mairie ou par mail à : facturationcantine@colombelles.fr**

L'enfant inscrit utilise occasionnellement la restauration scolaire. Cette fréquentation étant irrégulière, il n'est pas possible de définir à l'avance les jours de présence lors de l'inscription. **Ainsi, la famille devra réserver les repas au moins 5 jours ouvrés avant la date de prise du repas.**

RÉGIME PARTICULIER

- Projet d'accueil individualisé**
- Sans porc**

L'enfant est accueilli au restaurant scolaire après validation d'un PAI par le médecin scolaire et l'équipe éducative. Le menu ne peut pas toujours être adapté aux allergies sévères ou multiples.

Un plat de substitution est proposé aux enfants qui ne mangent de porc.

Attention ! Aucun menu de substitution n'est proposé aux enfants ne mangeant pas de viande.

TARIF

- Colombellois**
- Hors commune**

Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial.

Merci de fournir une attestation de quotient familial (-2 mois) ou, à défaut, les déclarations de revenus du foyer.

Le tarif extérieur sera appliqué, sauf exceptions votées par le Conseil Municipal. Si besoin s'adresser directement au service comptable de la mairie : facturationcantine@colombelles.fr

PAIEMENT DES FACTURES

- Prélèvement automatique**
- Chèque, espèce ou carte bleue**

Vous autorisez la trésorerie de Caen à prélever le montant de la facture directement sur votre compte bancaire. POUR CE FAIRE, MERCI DE COMPLETER L'AUTORISATION DE MANDAT SEPA page 4 et de FOURNIR UN RIB.

Règlement de la facture directement à la trésorerie de Caen ou sur tipi.gouv.fr (uniquement en carte bleue).

Je (nous) soussigné (soussignons),

.....

responsable(s) légal(aux) de l'enfant

- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure disponible sur www.colombelles.fr ou sur demande
- nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- certifions que l'enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels
- autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande,
- attestons sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés sur ce formulaire.

Fait à Colombelles, le

Signature
Responsable légal 1

Fait à Colombelles, le

Signature
Responsable légal 2

NOM -----

Prénom -----

Date de naissance Ville de naissance

Sexe Féminin Masculin

ÉCOLE ET CLASSE DE L'ENFANT

Ecole maternelle

- Moins de trois ans (TPS)
- Petite section (PS)
- Moyenne section (MS)
- Grande section (GS)

Ecole élémentaire

- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2

**DATE DU 1ER REPAS
DE L'ANNÉE SCOLAIRE**

HOSPITALISATION

- J'autorise le personnel encadrant à prendre toute mesure en cas d'urgence et en cas de nécessité à faire hospitalier mon enfant.

FRÉQUENTATION

- Permanente** Lundi Jeudi
- Occasionnelle** Mardi Vendredi

L'enfant inscrit fréquente de manière uniforme et habituelle, un ou plusieurs jours par semaine le restaurant scolaire. Les repas sont automatiquement réservés dès l'inscription de l'enfant. **Les absences devront être signalées à l'accueil de la mairie ou par mail à : facturationcantine@colombelles.fr**

L'enfant inscrit utilise occasionnellement la restauration scolaire. Cette fréquentation étant irrégulière, il n'est pas possible de définir à l'avance les jours de présence lors de l'inscription. **Ainsi, la famille devra réserver les repas au moins 5 jours ouvrés avant la date de prise du repas.**

RÉGIME PARTICULIER

- Projet d'accueil individualisé**
- Sans porc**

L'enfant est accueilli au restaurant scolaire après validation d'un PAI par le médecin scolaire et l'équipe éducative. Le menu ne peut pas toujours être adapté aux allergies sévères ou multiples.

Un plat de substitution est proposé aux enfants qui ne mangent de porc. **Attention !** Aucun menu de substitution n'est proposé aux enfants ne mangeant pas de viande.

TARIF

- Colombellois**
- Hors commune**

Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial. Merci de fournir une attestation de quotient familial (-2 mois) ou, à défaut, les déclarations de revenus du foyer.

Le tarif extérieur sera appliqué, sauf exceptions votées par le Conseil Municipal. Si besoin s'adresser directement au service comptable de la mairie : facturationcantine@colombelles.fr

PAIEMENT DES FACTURES

- Prélèvement automatique**
- Chèque, espèce ou carte bleue**

Vous autorisez la trésorerie de Caen à prélever le montant de la facture directement sur votre compte bancaire. **POUR CE FAIRE, MERCI DE COMPLETER L'AUTORISATION DE MANDAT SEPA page 4 et de FOURNIR UN RIB.**

Règlement de la facture directement à la trésorerie de Caen ou sur tipi.gouv.fr (uniquement en carte bleue).

Je (nous) soussigné (soussignons),

responsable(s) légal(aux) de l'enfant -----

- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure disponible sur www.colombelles.fr ou sur demande
- nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- certifions que l'enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels
- autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande,
- attestons sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés sur ce formulaire.

Fait à Colombelles, le
Signature
Responsable légal 1

Fait à Colombelles, le
Signature
Responsable légal 2

NOM -----

Prénom -----

Date de naissance Ville de naissance

Sexe Féminin Masculin

ÉCOLE ET CLASSE DE L'ENFANT

Ecole maternelle

- Moins de trois ans (TPS)
- Petite section (PS)
- Moyenne section (MS)
- Grande section (GS)

Ecole élémentaire

- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2

**DATE DU 1ER REPAS
DE L'ANNÉE SCOLAIRE**

HOSPITALISATION

- J'autorise le personnel encadrant à prendre toute mesure en cas d'urgence et en cas de nécessité à faire hospitalier mon enfant.

FRÉQUENTATION

- Permanente** Lundi Jeudi
 Mardi Vendredi
- Occasionnelle**

*L'enfant inscrit fréquente de manière uniforme et habituelle, un ou plusieurs jours par semaine le restaurant scolaire. Les repas sont automatiquement réservés dès l'inscription de l'enfant. **Les absences devront être signalées à l'accueil de la mairie ou par mail à : facturationcantine@colombelles.fr***

*L'enfant inscrit utilise occasionnellement la restauration scolaire. Cette fréquentation étant irrégulière, il n'est pas possible de définir à l'avance les jours de présence lors de l'inscription. **Ainsi, la famille devra réserver les repas au moins 5 jours ouvrés avant la date de prise du repas.***

RÉGIME PARTICULIER

- Projet d'accueil individualisé**
- Sans porc**

L'enfant est accueilli au restaurant scolaire après validation d'un PAI par le médecin scolaire et l'équipe éducative. Le menu ne peut pas toujours être adapté aux allergies sévères ou multiples.

*Un plat de substitution est proposé aux enfants qui ne mangent de porc. **Attention !** Aucun menu de substitution n'est proposé aux enfants ne mangeant pas de viande.*

TARIF

- Colombellois**
- Hors commune**

***Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial.** Merci de fournir une attestation de quotient familial (-2 mois) ou, à défaut, les déclarations de revenus du foyer.*

Le tarif extérieur sera appliqué, sauf exceptions votées par le Conseil Municipal. Si besoin s'adresser directement au service comptable de la mairie : facturationcantine@colombelles.fr

PAIEMENT DES FACTURES

- Prélèvement automatique**
- Chèque, espèce ou carte bleue**

*Vous autorisez la trésorerie de Caen à prélever le montant de la facture directement sur votre compte bancaire. **POUR CE FAIRE, MERCI DE COMPLETER L'AUTORISATION DE MANDAT SEPA page 4 et de FOURNIR UN RIB.***

Règlement de la facture directement à la trésorerie de Caen ou sur tipi.gouv.fr (uniquement en carte bleue).

Je (nous) soussigné (soussignons),

responsable(s) légal(aux) de l'enfant -----

- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure disponible sur www.colombelles.fr ou sur demande
- nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- certifions que l'enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels
- autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande,
- attestons sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés sur ce formulaire.

Fait à Colombelles, le
Signature
Responsable légal 1

Fait à Colombelles, le
Signature
Responsable légal 2

NOM -----

Prénom -----

Date de naissance Ville de naissance

Sexe Féminin Masculin

ÉCOLE ET CLASSE DE L'ENFANT

Ecole maternelle

- Moins de trois ans (TPS)
- Petite section (PS)
- Moyenne section (MS)
- Grande section (GS)

Ecole élémentaire

- CP
- CE1
- CE2
- CM1
- CM2

**DATE DU 1ER REPAS
DE L'ANNÉE SCOLAIRE**

HOSPITALISATION

- J'autorise le personnel encadrant à prendre toute mesure en cas d'urgence et en cas de nécessité à faire hospitalier mon enfant.

FRÉQUENTATION

- Permanente** Lundi Jeudi
- Occasionnelle** Mardi Vendredi

*L'enfant inscrit fréquente de manière uniforme et habituelle, un ou plusieurs jours par semaine le restaurant scolaire. Les repas sont automatiquement réservés dès l'inscription de l'enfant. **Les absences devront être signalées à l'accueil de la mairie ou par mail à : facturationcantine@colombelles.fr***

*L'enfant inscrit utilise occasionnellement la restauration scolaire. Cette fréquentation étant irrégulière, il n'est pas possible de définir à l'avance les jours de présence lors de l'inscription. **Ainsi, la famille devra réserver les repas au moins 5 jours ouvrés avant la date de prise du repas.***

RÉGIME PARTICULIER

- Projet d'accueil individualisé**
- Sans porc**

L'enfant est accueilli au restaurant scolaire après validation d'un PAI par le médecin scolaire et l'équipe éducative. Le menu ne peut pas toujours être adapté aux allergies sévères ou multiples.

*Un plat de substitution est proposé aux enfants qui ne mangent de porc. **Attention !** Aucun menu de substitution n'est proposé aux enfants ne mangeant pas de viande.*

TARIF

- Colombellois**
- Hors commune**

***Les tarifs sont dégressifs en fonction du quotient familial.** Merci de fournir une attestation de quotient familial (-2 mois) ou, à défaut, les déclarations de revenus du foyer.*

Le tarif extérieur sera appliqué, sauf exceptions votées par le Conseil Municipal. Si besoin s'adresser directement au service comptable de la mairie : facturationcantine@colombelles.fr

PAIEMENT DES FACTURES

- Prélèvement automatique**
- Chèque, espèce ou carte bleue**

*Vous autorisez la trésorerie de Caen à prélever le montant de la facture directement sur votre compte bancaire. **POUR CE FAIRE, MERCI DE COMPLETER L'AUTORISATION DE MANDAT SEPA page 4 et de FOURNIR UN RIB.***

Règlement de la facture directement à la trésorerie de Caen ou sur tipi.gouv.fr (uniquement en carte bleue).

Je (nous) soussigné (soussignons),

responsable(s) légal(aux) de l'enfant -----

- certifions avoir pris connaissance du règlement intérieur de la structure disponible sur www.colombelles.fr ou sur demande
- nous engageons à communiquer dans les meilleurs délais toute modification concernant cette fiche,
- certifions que l'enfant est couvert par une assurance responsabilité civile et avoir pris connaissance de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels
- autorisons le responsable de la structure, en cas d'incident impliquant notre enfant, à communiquer nos coordonnées ainsi que les références de notre assurance au tiers lésé sur sa demande,
- attestons sur l'honneur être titulaire de l'autorité parentale et certifions sur l'honneur les renseignements portés sur ce formulaire.

Fait à Colombelles, le
Signature
Responsable légal 1

Fait à Colombelles, le
Signature
Responsable légal 2